

● (2012)

J'aimerais dire un mot des télégrammes qui ont été envoyés aux députés du Québec par des citoyens québécois, plus précisément par leurs homologues des circonscriptions provinciales. J'ai reçu un très long télégramme reproduisant la même motion que j'ai lue dans tous les journaux. Un mot me frappe dans le texte de cette motion, et c'est le mot «provocation». C'est un terme que je désapprouve. A mon avis, une seule personne a fait de la provocation dans cette affaire, et c'est le ministre des Finances, M. Parizeau, qui a gardé le silence pendant trois semaines. Il a été incapable, durant ces trois semaines, de parler d'une question relevant de sa compétence. Il a gardé le silence pour la bonne raison qu'il voulait, le moment venu, nous provoquer. Comme je l'ai dit avant le souper, il n'a jamais eu l'intention de conclure une entente et nous devrions tenir compte de son attitude intransigeante dans toute négociation à venir.

Le télégramme est assez surprenant, car il fait état de l'injustice commise à l'endroit des économiquement faibles de la province de Québec en général et des personnes du troisième âge en particulier. Je le répète, je le trouve assez surprenant, car tout le monde profite de la réduction de la taxe de vente. Dois-je conclure de ce télégramme que les personnes âgées au Québec sont l'objet d'une distinction injuste parce que la réduction de la taxe de vente de 8 p. 100 ne s'applique qu'aux chaussures, aux vêtements et à l'ameublement? Pourtant, je serais plutôt enclin à penser que les personnes du troisième âge ne sont pas celles qui achètent de l'ameublement. Si injustice il y a, c'est parce que ces personnes ne peuvent pas profiter de la réduction de la taxe de vente sur la plupart de leurs achats, parce que le ministre des Finances a décidé de ne pas abolir la taxe de vente sur ces articles.

Pour ce qui est de l'autonomie provinciale, je me reporte au dernier paragraphe du télégramme. J'ai encore lieu de m'étonner. Tout le monde accepte qu'une province puisse s'adapter et réduire ou augmenter à son gré la taxe de vente. En fait, et qu'on me le signale si j'ai tort, rien n'empêche une province de rajuster n'importe quand sa taxe de vente. Il n'y a donc sûrement pas d'ingérence en ce qui concerne la taxe de vente. Par conséquent, je ne puis que conclure que, s'il y a eu violation de l'autonomie provinciale, c'est en ce qui concerne la mesure fiscale fédérale que nous avons adoptée lorsque nous avons décidé de remettre ce montant à tous les contribuables de la province de Québec.

N'est-ce pas là encore une fois un domaine de compétence fédérale, et le gouvernement fédéral n'est-il pas libre en tout temps d'augmenter ou de réduire la taxe de vente fédérale pour tout le monde au Canada? C'est pourquoi je trouve plutôt étrange que l'on adresse ce genre de télégramme aux députés. N'est-ce pas le gouvernement péquiste qui a imposé la taxe sur les vêtements d'enfants, chose qui ne s'était pas vue dans aucune autre province sauf celle de Québec? Le gouvernement québécois a maintenant constaté son erreur et supprimé cette taxe sur les vêtements d'enfants. Il croit que le gouvernement fédéral devrait lui rembourser son erreur. Je ne suis pas de cet avis. S'il y a injustice, la cause s'en trouve au palier provincial.

Je voudrais passer brièvement à certaines observations qu'a faites le député de York-Simcoe (M. Stevens) hier dans son discours. Si je puis me permettre de le citer, il a dit:

### *Impôt sur le revenu—Loi*

Le gouvernement n'a jamais expliqué pourquoi il a décidé de réduire la taxe de vente provinciale plutôt que la taxe de vente fédérale, ce qui aurait augmenté le pouvoir d'achat des Canadiens.

Voilà le genre de faussetés et de déclarations hypocrites que répandent toujours les députés du parti conservateur. On a bien expliqué pourquoi cette solution avait été écartée. C'est qu'elle n'aurait pas eu de répercussions immédiates sur les prix. En fait, elle n'aurait peut-être eu qu'un effet partiel sur les prix futurs parce qu'il faut toujours compter avec la possibilité qu'à cause d'un changement de la taxe de vente fédérale, qui est un impôt indirect, la réduction ne soit pas nécessairement transmise au consommateur. Cela a été expliqué en détail. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi il a jugé bon de faire pareille remarque. Il a continué en ces termes:

Si le gouvernement est à présent disposé à prêter l'oreille aux propositions du Québec, pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant de présenter à la Chambre le bill C-56?

Que s'est-il passé pendant ces trois semaines. Qu'est-il arrivé à M. Parizeau? A-t-il perdu sa langue? Je ne comprends pas. Je ne vois pas du tout pourquoi, puisqu'il a attendu d'avoir déposé le budget avant de nous présenter cette proposition abracadabrante, nous devrions leur accorder plus de crédit qu'avant la présentation du budget.

Le député de York-Simcoe a ensuite poursuivi en ces termes, en parlant de l'Alberta:

... Si j'habitais en Alberta je trouverais certainement à redire sur le fait qu'on m'estime comme Albertain plus riche que les Canadiens d'autres régions et qu'on ne m'accorde absolument rien.

Encore une fois, il ne peut y avoir de réduction de la taxe de vente en Alberta puisqu'il n'y en a pas. Les résidents de cette province n'ont rien à perdre. Comment pouvons-nous, dans ces circonstances, nous plaindre qu'on nous ne rembourse pas de l'argent qui n'a pas été perdu au départ? Vraiment, je ne comprends pas. Et nous entendons même les députés conservateurs parler d'inégalité entre les Maritimes, le Québec et les autres provinces. On ne peut avoir le drap et l'argent.

Le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) a parlé aujourd'hui, pendant la période des questions, du refus d'accorder le droit de prendre une décision dans un domaine de compétence provinciale. Encore une fois, je ne vois pas vraiment où les conservateurs veulent en venir. Personne n'a jamais empêché les provinces de modifier leur taxe de vente, à la hausse ou à la baisse, comme bon leur semble, y compris le droit d'apporter des changements beaucoup plus importants que ce que le ministre canadien des Finances proposait.

S'il y a un problème au Québec, c'est simplement que le ministre des Finances de cette province a toujours perçu lui-même les impôts provinciaux. C'est la façon dont on procède depuis 1954. Comme je l'ai mentionné avant le dîner, il coûte plus de 100 millions de dollars, soit à peu près 120 millions de dollars pour percevoir la taxe de vente provinciale. C'est un coût imputé directement aux Québécois. Ce n'est pas juste, et c'est pourquoi les Québécois payent une taxe de vente provinciale beaucoup plus élevée que les citoyens des autres provinces du Canada. Comme je l'ai souvent dit, même comme députés, nous versons des centaines de dollars, certains d'entre nous des milliers de dollars, de plus en impôt provincial parce que nous vivons au Québec plutôt qu'en Ontario.